

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1121

présenté par
M. Moreau

ARTICLE 11 TER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« promulgation »,

le mot :

« publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.